MAIRIE DE SAINT-FLORENT-SUR-CHER
Service Finances
Hôtel de Ville - Place de la République
18400 Saint-Florent-sur-Cher

DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
Année 2027

Ce dossier peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire. Toutefois, si cela ne vous est pas possible, une version papier est disponible à l'accueil de la Mairie.

Nom de l'association *(tel qu'il a été déclaré à la Préfecture)*

Cochez ci-dessous la case correspondant au cas de votre association :

☐ Première demande de subvention
(Dans ce cas, joindre impérativement 1 copie des statuts, du récépissé de déclaration en Préfecture, de l'extrait de parution au Journal Officiel et SIRET).

☐ Renouvellement *(Dans ce cas, joindre impérativement une copie des statuts s'ils ont été modifiés).*

Information relative à l'utilisation des données à caractère personnel (RGPD) :
Les informations à caractère personnel recueillies dans le présent dossier font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des demandes de subvention par les associations auprès de la Mairie de Saint-Florent-sur-Cher. Peuvent être destinataires des données dans la limite de leurs attributions respectives, le maire, les élus ayant reçu une délégation en ce sens et les agents municipaux en charge des finances ou de services disposant de compétences déléguées en la matière. La durée de conservation des données personnelles par la commune est de deux ans.

Droits de la personne et consentement :
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit d'opposition que vous pourrez exercer à tout moment en vous adressant au service Finances de la Ville de Saint-Florent-sur-Cher (18400), place de la République – contact@villesaintflorentsurcher.fr.

Il est impératif de joindre à votre demande les éléments suivants :

- Bilan comptable,
- Compte de résultats,
- Rapport d'activités,
- Relevé d'identité bancaire de l'association.

DOSSIER COMPLET À RETOURNER POUR LUNDI 01 FEVRIER 2027 - DELAI DE RIGUEUR
Mairie - Service Finances, place de la République - 18400 Saint-Florent-sur-Cher
contact@villesaintflorentsurcher.fr

Cadre réservé au service Finances		
Date de dépôt	Proposition de la commission	Vote du conseil municipal
Remarques		

1. Identification de l'association

Nom - Dénomination

Sigle de l'association

Site web – page Facebook

Numéro Siret *(impératif)* : I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : IWI__I__I__I__I__I__I__I__I__I

Numéro d'inscription au registre *(article 55 du code civil local)* : Date I__I__I__I__I__I__I__I__I

Volume : I__I__I__I Folio : I__I__I__I Tribunal d'instance :

Adresse du siège social :

.....

Code postal : Commune :.....

Commune déléguée le cas échéant

Adresse de gestion ou de correspondance *(si différente)* :

.....

Code postal : Commune :.....

Commune déléguée le cas échéant

Buts de l'association tels qu'ils sont indiqués au Journal Officiel

.....

.....

.....

Représentant(e) légal(e) *(personne désignée par les statuts)*

NOM : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention *(si différente du représentant légal)*

NOM : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? ☐ oui ☐ non

Si oui, merci de préciser.....

Type d'agrément	Attribué par	En date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? ☐ oui ☐ non

Si oui, date de publication au journal officiel

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? ☐ oui ☐ non

3. Relations avec d'autres associations

À quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? *(**Nom complet, ne pas utiliser de sigle.**)*

.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : ☐ oui ☐ non

Si oui, lesquelles ?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée : ☐

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. Composition du bureau de l'association

Président			
NOM		Prénom	
Adresse complète			
Téléphone fixe		Téléphone mobile	
Adresse mail			
Trésorier			
NOM		Prénom	
Adresse complète			
Téléphone fixe		Téléphone mobile	
Adresse mail			
Secrétaire			
NOM		Prénom	
Adresse complète			
Téléphone fixe		Téléphone mobile	
Adresse mail			

5. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : *Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée*	
Nombre de volontaires : *Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (ex : service civique)*	
Nombre total de salariés…	
…dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents *Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association*	
Nombre d'adhérents domiciliés à Saint-Florent-sur-Cher	

6. Fiche financière

Nom de l'association : _____

Compte de résultat (compte d'exploitation)	
2024	**Montant (€)**
Dépenses	
Recettes	
Solde	
2025	**Montant (€)**
Dépenses	
Recettes	
Solde	
2026	**Montant (€)**
Dépenses	
Recettes	
Solde	

Situation de la trésorerie en fin d'exercice. Montant en €
2024
….....
2025
….....
2026
….....

Situation de la trésorerie fin d'exercice 2026	
Date de l'arrêt des comptes:	**Montant (€)**
Le :	
Comptes bancaires:	
> Ets :	
> Ets :	
> Ets :	
Livrets:	
> Ets :	
> Ets :	
Caisse:	
> Caisse :	
Parts sociales:	
> Ets :	
> Ets :	
Placements :	
> Ets :	
> Ets :	
> Ets :	

Si mise en réserve, préciser les projets à venir
Montant (€) :
Type de projet :
>
>
>
>
Date(s) ou période(s):
>
>
>

Zone obligatoire à compléter

Rédigé par …..

NOM & Prénom :

Fonction :

Fait le : _____/_____/_____

Signature

7. Activités et manifestations organisées par l'association de la saison écoulée

Période du au

Date	Lieu	Activité ou manifestation (détail)

8.1. Activités et manifestations organisées par l'association de la saison à venir

Période du au

Date	Lieu	Activité ou manifestation (détail)

8.2. Budget prévisionnel de fonctionnement

Année 2027 - ou - **Exercice du** **au**

À remplir sans omission pour examen par la commission municipale concernée. Toute fiche incomplète sera retournée pour complément d'information. **Le budget prévisionnel doit être présenté équilibré.**

En vertu de l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales, vous voudrez bien joindre à ce dossier une photocopie certifiée conforme du budget et des comptes de l'exercice écoulé.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60 Achats		**70 Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	
Achats matières et fournitures		**73 Concours publics**	
Autres fournitures		**74 Subventions d'exploitation**	
61 Services extérieurs		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil(s) Régional(aux) :	
Documentation			
62 Autres services extérieurs		Conseil(s) Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres			
63 Impôts et taxes			
Impôts taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissement publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 Autres charges de gestion courante		**75 Autres produits de gestion courante**	
		756 cotisations	
		758 dons manuels – mécénat	
66 Charges financières		**76 Produits financiers**	
67 Charges exceptionnelles		**77 Produits exceptionnels**	
68 Dotat° amortissements, provis°, engagements		**78 Reprises s/ amortissements, dépréciat° et provis°**	
69 Impôt sur les bénéfices (IS), participation des salariés		**79 Transfert de charges**	
TOTAL DES CHARGES		**TOTAL DES PRODUITS**	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 Emplois des contributions volontaires en nature		**87 Contributions volontaires en nature**	
860 Secours en nature		870 Dons en nature	
861 Mise à disposition gratuite de biens et services		871 Prestations en nature	
862 Prestations			
864 Personnel bénévole		875 Bénévolat	
TOTAL		**TOTAL**	

La subvention sollicitée de _____ **€, représente** _____ **% du total des produits du projet** (montant sollicité/total du budget) x 100

Ne pas indiquer les centimes d'euros. **** plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06

Avez-vous faire une demande l'an passé ?

État ☐ oui ☐ non Subvention obtenue.....€
Département ☐ oui ☐ non Subvention obtenue.....€
Commune ☐ oui ☐ non Subvention obtenue.....€

Arrêté le _____ Le Trésorier ou la Trésorière *(nom et signature)*

9.1. Projet – Objet de la demande

Projet n° _____

Remplir ce document de 3 pages (9.1, 9.2, 9.3) par projet, action, ou manifestation spécifique…

Si vous faites seulement une demande pour le fonctionnement global, veuillez remplir le document 8.2.

Votre demande est adressée à la politique de la ville ☐ oui

Intitulé :

Objectifs :

Description :

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

9.2. Projet – Objet de la demande (suite)

Projet n° _____

Territoire :

Moyens matériels et humains (voir aussi les CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES au budget du projet):

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action / projet		
Salarié		
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés		
Volontaires (services civiques…)		

Est-il envisagé de procéder un (ou des) recrutement(s) pour la mise en œuvre de l'action / projet ?

☐ oui ☐ non Si oui, combien (en ETPT) : _____

Date ou période de réalisation : du (le) _____ au _____

Évaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lequel l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte. relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

9.3. Projet – Budget du projet n°_____

Projet n° _____ Année _____ ou période du _____ au _____

DÉPENSES			RECETTES	
Libellé	Montant		Libelllé	Montant
Achat matériel-équipement-fourniture			Cotisations des adhérents	
Frais de déplacement (transport)			Cotisations en vigueur/adhérent :	
			- membres actifs	
Frais de personnel			- membres honoraires	
Locations (loyers, locations de salles)			Subventions :	
Frais généraux de fonctionnement :			- de l'État	
- impôts			- du Département	
- assurances			- de la Commune	
- administration			> Fonctionnement	
- charges			> Exceptionnelle (2)	
- remboursement			- Autres (préciser)	
- emprunts			Recettes des manifestations :	
Autres dépenses liées à l'activité de l'association (1)				
			Autres recettes (1) :	
Montant total des DÉPENSES			Montant total des RECETTES	
Insuffisance prévisionnelle (déficit)			Excédent pévisionnel (bénéfice)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Emplois des contributions volontaires en nature			Contributions volontaires en nature	
- secours en nature			- bénévolat	
- mise à disposition gratuite de biens			- prestations en nature	
- prestations			dons en nature	
- personnel bénévole				
TOTAL			TOTAL	

(1) Préciser (2) projet.s à préciser

Arrêté le _____ Le Trésorier ou la Trésorière *(nom et signature)*

10. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous pouvez déposer cette demande.

Je, soussigné (nom et prénom).....

représentant l'association

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter-) lui permettant d'engager celle-ci[1].

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives[2], comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)[3] :

 ☐ inférieur ou égal à 500 000 € ☐ supérieur à 500 000 €

 Attention : Si la subvention annuelle communale est supérieure à 23 000 €, une convention est obligatoire (conformément à la Loi 2000-321 du 12 avril 2000 et à son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatifs aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations).

- demander une subvention de :

 _____ € au titre de l'année ou exercice 20_____
 _____ € au titre de l'année ou exercice 20_____
 _____ € au titre de l'année ou exercice 20_____

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

Article L1611-4 du CGCT

Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.
Tous groupements, associations, oeuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.
Il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

Fait à _____

Le _____

Signature obligatoire

[1] *" Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil. " -*
[2] *" Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts etc auprès du greffe des associations - Préfecture. -*
[3] *Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20/12/2011 et au Règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission du 25/04/2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 /12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.*

11. Contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État

Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

À cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'État. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (…) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (…) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à _____

Le _____

Signature obligatoire

Fonction dans le bureau :

12. Références bancaires et autres

Nom de l'établissement

- Joindre OBLIGATOIREMENT un RIB à la présente demande de subvention *même si inchangé par rapport au dossier de l'année précédente.*

- ***SIRET***

A renseigner en page 2 du présent dossier ***est obligatoire*** pour l'attribution de subvention. Il est à demander (en fournissant une copie des statuts, du dernier récépissé de la Préfecture et en signalant tout changement d'adresse de siège social) par :

Courrier : *INSEE - CENTRE STATISTIQUE DE METZ*
CSSL -Pôle sirene Associations
32 avenue André Malraux
CS 90403
57008 METZ CEDEX 01

Mail *sireneasso@contact-insee.fr*

Site web https://lecompteasso.associations.gouv.fr/demander-lattribution-dun-n-siren-siret/

Téléphone 03 87 17 22 00

13. Informations annexes

Informations relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'État.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'État (de type : "*Décision Almunia*", "*Règlement de Minimis*", "*Régime d'Aide pris sur la base du RGEC*"…) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "Régime d'aide" européen à laquelle ou auquel il est fait référence le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant